

PREAVIS N°06/2017

du comité de direction

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
de l'association intercommunale
du SDIS Nyon-Dôle**

Comptes 2016

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, du règlement sur la comptabilité des communes et des statuts de l'association, le comité de direction a l'honneur de vous soumettre les comptes du SDIS Nyon-Dôle, arrêtés au 31 décembre 2016.

Conformément à l'article 35 des statuts de l'association de communes, les comptes 2016 doivent être approuvés par le conseil intercommunal avant le 30 avril 2017.

I. Introduction

Depuis la création de l'association intercommunale SDIS Nyon-Dôle le 1^{er} janvier 2014, tous les budgets ont été établis dans une perspective d'économies, en recherchant les effets de synergie chaque fois que cela était possible, et sans perdre de vue la nécessité de doter le SDIS de moyens performants pour fournir les prestations attendues. C'est donc un budget 2016 relativement serré qui avait été planifié.

Les comptes 2016 peuvent être comparés aux comptes 2015, ainsi qu'au budget 2016 tel qu'il a été présenté dans le préavis 12/2015, et accepté par le conseil intercommunal dans sa séance du 22 septembre 2015. *A noter que malgré l'ensemble des contrôles effectués, une petite erreur s'est glissée dans le budget 2016. Une faute dans les formules Excel a supprimé du total des dépenses, la somme de CHF 300.- relative à la TVA pour le site de Bonmont 650-3195-00. Le total des charges annoncées était de CHF 2'604'157.-, avec la correction de cette erreur il se monte à CHF 2'604'457.-*

2. Examen des coûts

Au chapitre des charges, les coûts sont maîtrisés et le budget respecté, à quelques nuances près. Au total des charges, avant attributions aux fonds de réserve, c'est une économie de CHF 44'893.- qui est à relever, soit -1.7%.

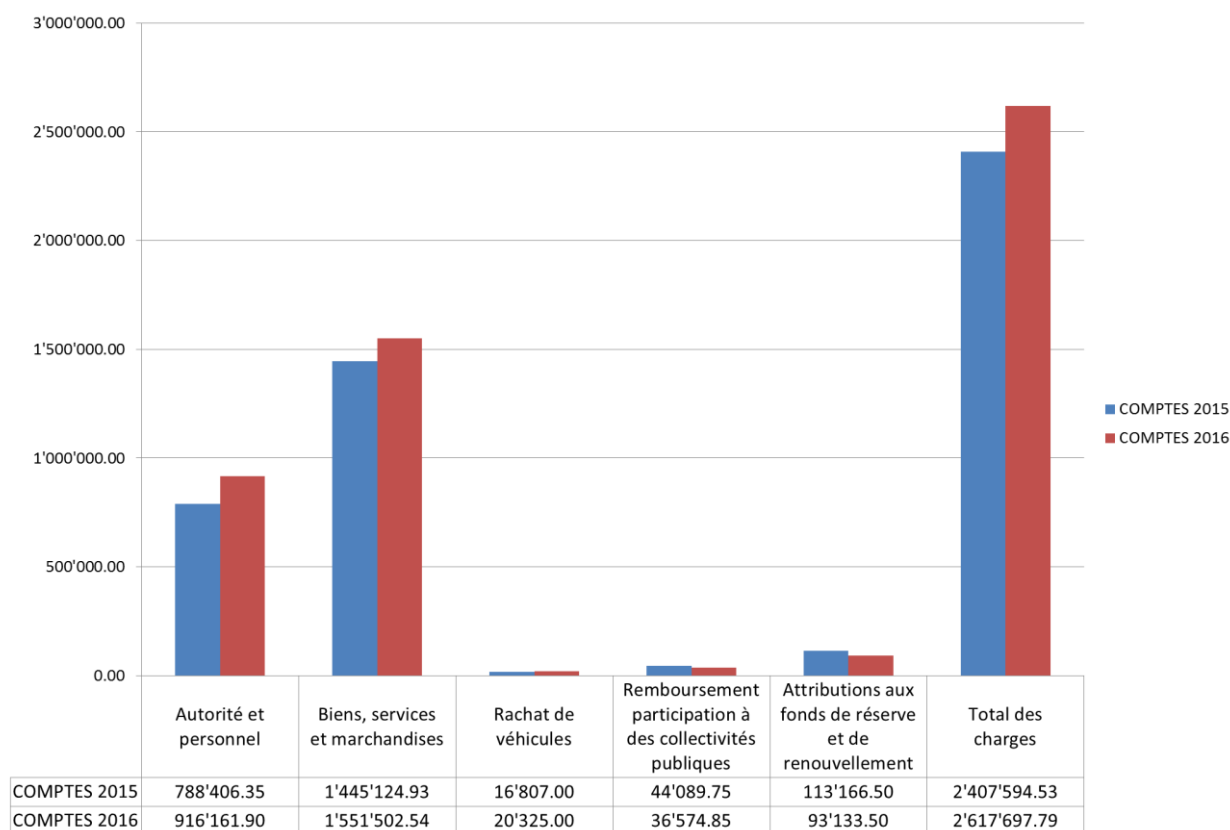
Si l'on observe les dépenses par chapitre budgétaire, on peut constater les éléments suivants :

Chapitre	Désignation	Comptes 2016	Budget 2016	Variations p/r budget	
30	Autorité et personnel	916'161.90	889'300.00	26'862	3.0%
31	Biens, services et marchandises	1'551'502.54	1'614'350.00	-62'847	-3.9%
33	Rachat de véhicules	20'325.00	16'807.00	3'518	20.9%
35	Remboursement, participation à des collectivités publiques	36'574.85	49'000.00	-12'425	-25.4%
	Total des charges avant attributions aux fonds de réserve	2'524'564.29	2'569'457.00	-44'893	-1.7%
38	Attributions aux fonds de réserve	93'133.50	35'000.00	58'134	166.1%
3	Total des charges	2'617'697.79	2'604'457.00	13'241	0.5%

- **Le compte 650-3012-01 Indemnités auxiliaires**, est en dépassement de 7,3% en partie lié aux heures de déménagement de la caserne de Genolier.
- **Le compte 650-3013-00 Soldes**, est en augmentation de CHF 46'380.- lié à l'importante formation sur la nouvelle échelle automobile, à un nombre plus élevé de recrues et aux formations liées à la revue. On peut observer une diminution des interventions (-9,7%) mais une augmentation des exercices (29,5%) ainsi qu'un léger dépassement de CHF 7'443.- pour les heures de garde piquet DPS. Pour le site de St-Cergue la solde pour les week-ends de permanence a été corrigée puisque elle débute le vendredi à 18h. (Le budget prévoyait un début de garde le samedi à 6h, idem pour les comptes 2015, mais corrigé pour le budget 2017).

- **Le compte 650-3099-01 Revue quinquennale**, dépense exceptionnelle acceptée au budget 2016 afin de perpétuer la tradition. A chaque changement de législature, le SDIS organise une revue afin de remercier les autorités sortantes, accueillir les autorités entrantes, présenter les équipements à la population, et enfin rassembler l'entier des sapeurs-pompiers du SDIS ainsi que leurs conjoints lors d'une soirée. La première édition sous cette forme et de cette taille s'est conclue avec un dépassement de CHF 4'252.-.
- **Le compte 650-3185-03 Salaires** est en bénéfice de CHF 30'436.- suite à l'engagement du 5^{ème} sapeur-pompier permanent seulement depuis le 1^{er} juin.
- **Le compte 650-3186-00 Primes d'assurances**. Le SDIS a repris l'entier du portefeuille d'assurances depuis le 1^{er} janvier 2015. Au total pour cette année, un dépassement de CHF 1'330.- est à constater, causé par l'augmentation de certaines primes.
- **Le compte 650-3195-00 TVA**. Dépassement du montant de la TVA de CHF 2'485.- compensé par la facturation qui impute la TVA à 8%.
- **Le compte 650-3313-00 rachats de véhicules**. Sur recommandation de l'organe de révision, il y a eu lieu d'adapter le montant de l'amortissement des véhicules. La charge d'amortissement calculée sur une période de 10 ans se monte à CHF 20'325.-.
- **Enfin le compte 650-3519-00 Remboursement fournitures DCH au Canton** est en diminution de CHF 9'651.-. Depuis 2016, lors d'interventions DCH (Défense contre les hydrocarbures) c'est l'ECA qui facture directement aux pollueurs. Nous n'avons donc plus de remboursement à effectuer pour l'utilisation des fournitures DCH. Subsiste par contre le remboursement lors d'utilisation du véhicule secours routier, puisque encore directement facturé par le SDIS.

Comparatif entre 2015 et 2016 :



3. Création de provisions

Dans le futur, le renouvellement du matériel ou encore des infrastructures comme les portes sectionnelles des casernes, le revêtement de la cour, ou les installations du local lavage véhicules de la caserne de Nyon devront obligatoirement être pris en charge par l'association. Afin d'anticiper ces investissements futurs, CHF 35'000.- avaient été mis au budget 2016 sur le fonds de renouvellement, ce qui permettra de réaliser ces investissements le moment venu.

Pour ce qui est des véhicules, le matériel roulant est constitué de véhicules légers (- de 3,5t), de véhicules poids-lourds et de remorques. Ces moyens d'interventions sont fournis par l'ECA / DGE pour 47% ou financé par l'association intercommunale, actuellement à hauteur de 53% du parc.

Au vu des résultats, il a été décidé d'attribuer aux fonds de réserve CHF 93'133.50, soit :

- CHF 45'000.- au fonds de réserve véhicules, compte 9282-01 ;
- CHF 4'000.- supplémentaire sur le même compte, provenant de la vente, dans le courant de l'année, du véhicule zorba 132 (1982);
- CHF 40'000.- au fonds de réserve infrastructures, compte 9282-04 ;
- CHF 4'133.50 au fonds de réserve provision pour les pertes sur débiteurs, compte 9282-03.

En diminution des fonds de réserve :

- Le préavis 14/2015 accepté par le Conseil intercommunal en septembre 2015, a validé l'achat du véhicule ARI régional (en remplacement de l'ancien véhicule Zorba 141). Ce véhicule est financé conjointement par les trois associations intercommunales SDIS Nyon-Dôle, SDIS Gland-Serine et SDIS Terre-Sainte, selon convention.
La part du SDIS Nyon-Dôle se montant à CHF 81'821.80 a été pris sur ce compte bilan 9282-01.

Au bilan entre les 2 exercices comptables :

- Augmentation du total de nos fonds de réserve pour un montant de CHF 11'311.70.

Prévision :

- Avec la construction de la nouvelle caserne de Genolier, des coûts d'équipement sont survenus. Une priorisation de ces aménagements a été effectuée afin de prendre en priorité sur le budget 2016 pour les éléments immédiatement nécessaires, et de planifier le 2^{ème} échelon sur 2017. Une dépense complémentaire de CHF 7'000.- est planifiée pour l'acquisition d'une armoire sécurisée pour les clés d'accès. Cette dépense serait financée par le fonds de réserve infrastructure 9282-04.

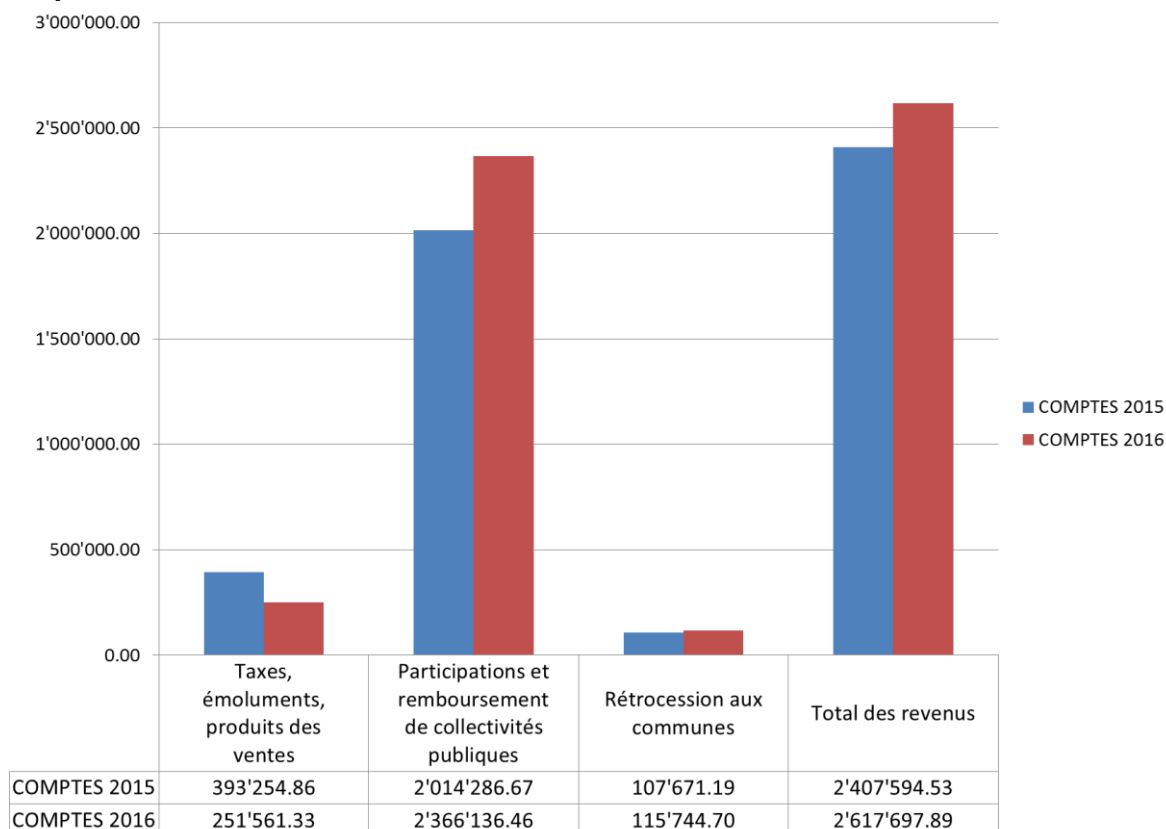
4. Examen des recettes

Dans le domaine des recettes, on peut constater que dans l'ensemble des chapitres avant la rétrocession aux communes, les recettes sont supérieures de CHF 129'285.59 à celles inscrites au budget soit 5.0%.

N° de compte	Désignation	Comptes 2016	Budget 2016	Variations p/r budget	
43	Facturations à des tiers	251'561.33	337'000.00	-85'439	-25.4%
45	Subventions sur frais d'exploitation	2'366'136.56	2'267'157.00	98'980	4.4%
	Rétrocession aux communes	115'744.80			
	Total des revenus (avant rétrocession)	2'733'442.59	2'604'157.00	129'285.59	5.0%
4	Total des revenus	2'617'697.79	2'604'157.00	13'540.79	0.5%

- **Les subventions sur frais d'exploitation 650-4511-00** sont en forte hausse (+55%), avec CHF 199'216.- de plus que le budget. Depuis cette année, l'ECA facture directement aux pollueurs les interventions pour pollutions et nous rembourse nos prestations.
 - o Cela explique l'augmentation des **interventions remboursées par l'ECA 650-4511-01** de CHF 125'363.-,
 - o mais également la diminution au compte **650-4356-02 Facturations à des tiers** en diminution de CHF 127'601.-.
- Pour le compte 650-4511-05 **Subventions de l'ECA pour piquets DPS**, l'ECA a revu à la hausse les tarifs des subventions. Cela explique l'augmentation de CHF 36'450.- (+75%).
- Il est à relever que le compte facturations à des tiers avec TVA (650-4356-01) est quant à lui en augmentation de CHF 33'668.-

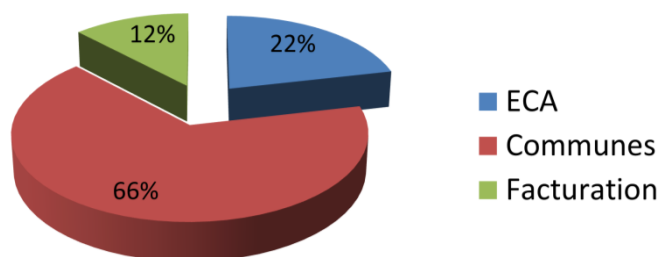
Comparatif entre 2015 et 2016 :



5. Contribution des communes

Considérée comme la variable d'équilibrage du budget et des comptes, comme cela est prévu dans la loi sur les communes, la participation des communes varie en fonction des dépenses et des recettes. Bénéficiaires de la maîtrise des charges et du travail effectué par le SDIS Nyon-Dôle, les communes membres de l'association voient leur contribution budgétisée à CHF 37.99 par habitant passer à CHF 34.79. En ce qui concerne la ville de Nyon, sa contribution passe de CHF 47.99 par habitant à CHF 44.79. Pour chaque commune, la différence entre le coût effectif et sa participation lui sera restituée en diminution du troisième acompte 2017.

La répartition des revenus est la suivante :



6. Conclusion

Le troisième exercice de l'association SDIS Nyon-Dôle se révèle très positif, tant sur le plan opérationnel que sur le plan financier. Tout a été mis en œuvre pour que le cadre budgétaire soit respecté. La création d'une provision permettant de financer dans le futur le renouvellement des véhicules, du matériel ou encore d'infrastructures comme les portes sectionnelles, permet de démarrer ce quatrième exercice financier sous les meilleurs auspices, tout en rétrocédant un montant de **CHF 115'744.80** aux communes.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal de l'association SDIS Nyon-Dôle

Vu le préavis No 06/2017 du comité de direction du 22 mars 2017,
ouï le rapport de la commission de gestion et finance chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

D'approuver les comptes 2016 de l'association intercommunale SDIS Nyon-Dôle et d'en donner décharge au comité de direction.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président



Patrick Barras

La secrétaire



Nathalie Haab

Liste des annexes :

- Comptes de fonctionnement 2016
- Bilan au 31 décembre 2016
- Tableau de « répartition des charges 2016 par communes membres »
- Tableau des investissements
- Recapitalisation (Service RRH ville de Nyon)

